

Avis voté en plénière du 11 juillet 2018

La nature en ville : comment accélérer la dynamique ?

Déclaration des groupes Environnement et nature et CFDT

L'intérêt de cet avis est d'avoir montré, au-delà des clichés, ce que la nature pouvait apporter au cœur des villes.

Les arbres, par exemple, contribuent grandement à la dépollution de l'air ; ils permettent de lutter mieux que la climatisation contre les îlots de chaleur urbains, et permettent d'aménager esthétiquement la ville. Les parcs et espaces végétalisés sont les champions de l'offre de ressourcement, de la respiration, de la possibilité de reconnexion des enfants avec la nature ; enfin et c'est majeur, ils sont le support et le refuge d'une biodiversité très riche et bien souvent insoupçonnée.

Tous ces éléments doivent être à l'esprit puisque les espaces urbains regroupent aujourd'hui 75 % de la population européenne et qu'il en ira de même à l'échelle mondiale à l'horizon 2050. Cette seule circonstance incite à articuler la relation ville-nature avec des préoccupations sanitaires, sociales et relationnelles, puisque c'est dans ces espaces que les 3/4 de l'humanité passent l'essentiel de leur vie. Alors Oui, il faut repenser l'efficacité de la ville dans sa qualité d'accueil tant résidentielle qu'économique grâce à la place de la nature en ville. Oui, il faut lutter contre le gâchis foncier et le gaspillage des sols, qui se traduisent notamment par la vacance de bâtiments qui ne trouvent pas ou plus l'usage auquel ils étaient destinés. Oui, il faut disposer de plus de moyens, mobiliser une nouvelle ingénierie technique et économique et les ressources d'une fiscalité repensée, sans pour autant créer de nouvelles niches fiscales. Oui encore, il faut marier nature et bâtiments, sols perméables et végétation variée, toitures et façades végétalisées, quitte même à enrichir les formes urbaines. Et Oui enfin, il faut réconcilier le citoyen urbain, usager de la ville mais aussi bénéficiaire des services environnementaux rendus par la nature, avec cet écosystème social et collectif qu'est devenu le paysage urbain.

Ainsi la question de la nature en ville et des dynamiques actuelles autour du sujet, ne peut-elle se limiter à introduire ou à maintenir 5 à 10 % de nature dans une ville en constante expansion, au détriment des espaces agricoles et naturels environnants. Il ne s'agit plus, en 2018, de penser la place de la nature dans nos villes comme l'aurait fait Alphand, l'homme des jardins haussmanniens, autour de parcs maîtrisés ou d'alignements d'arbres - exotiques souvent- tracés au cordeau ; ce patrimoine-ci ne doit pas être renié, mais doit être complété par de nouveaux usages et par une accessibilité renouvelée à la nature. À Paris, chaque habitant ne dispose potentiellement que de 5,8 m² d'espaces verts, proportion très

inférieure à ce dont disposent la plupart de nos voisins européens, l'accès à ces espaces est de surcroît souvent inégalitaire socialement.

Face à ces défis, les préconisations de l'avis vont dans le bon sens. Nous sommes sensibles aux mesures visant, pour reprendre les termes du titre III, à « accueillir la nature en ville » dans la dimension concrète de cette démarche : en améliorant l'accessibilité aux espaces verts, en désimperméabilisant l'espace là où c'est possible, en préservant bois communaux et forêts publiques, en assurant la mise en place de connexions écologiques via des trames vertes et bleues, comme brunes (sol) et nocturnes (éclairage).

Nous approuvons aussi l'articulation de ces démarches avec les instruments de pilotage et de programmation des politiques publiques pertinents, qu'il s'agisse des instruments et schémas aux acronymes barbares - PLU, PLUI, SCOT, SRADDET - les Schémas lumière, ou des plans et stratégies, comme le Plan nature en Ville ou la Stratégie nationale pour la biodiversité sous réserve qu'ils fassent preuve d'ambition.

Nous saluons aussi la préconisation 6 réclamant des moyens nationaux renforcés au profit de la biodiversité urbaine, quand bien même ceux-ci sont envisagés globalement ; car sans moyens additionnels, pas de progrès possible dans ce domaine.

Nous observons aussi qu'une nature réintroduite et optimisée au cœur de la ville apporte des avantages multiples, au regard notamment des enjeux climatiques et de la santé des habitants, avec des effets positifs sur la réduction de l'exposition aux polluants ou le maintien d'une bonne santé psychique : percevoir par exemple le passage des saisons, rythmé par les évolutions végétales, y contribue ! À cet égard, les préconisations encourageant la reconnexion du citoyen avec la nature sont réellement dignes d'intérêt.

L'avis emprunte à des vocabulaires spécialisés tirés des mondes de l'aménagement, de l'urbanisme, et de la biodiversité : coefficient de biotope, continuités écologiques, renaturation ... autant de notions nécessitant sans doute un effort de pédagogie. De même beaucoup des 22 préconisations renvoient-elles, en réalité, à des enjeux fortement différenciés selon le type de ville considéré : ville-métropole d'un côté, ou villes moyennes de l'autre. Les dernières préconisations se penchent sur cette question avec des propositions incitant à la solidarité des villes avec leurs territoires, que celle-ci soit écologique, économique, ou fonctionnelle (alimentation, loisirs,...).

L'avis est de fait bien inscrit dans l'actualité : en effet, le tout récent plan Biodiversité du gouvernement, présenté mercredi dernier, consacre au sein de son axe 1 plusieurs actions à la limitation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestier, mais aussi au développement de la nature en ville, comme l'augmentation (indéfinie) de la part de surfaces végétalisées à l'horizon 2020. Cet avis s'inscrit bien dans le tempo de l'action gouvernementale qui reste à enrichir et à doter de moyens spécifiques, et c'est en cela qu'il est particulièrement précieux.

Pour toutes ces raisons, les groupes Environnement et nature et CFDT ont voté le présent avis.